

# Arrivée de la caisse maritime

**Il y a en moyenne un bateau par mois. Prendre contact avec votre déménageur (en liaison avec votre transitaire) qui effectuera les démarches nécessaires.**

Après l'obtention des documents douaniers, les bagages vous sont livrés dans un délai de :

- 48 h 00 pour Nouméa et périphérie,
- 72 h 00 hors périphérie.

Vous devez avertir au moins 72 heures à l'avance le bureau « déplacements » de la DICOM-NC  
Tél 29 29 16 ou 29 29 27 de la livraison de votre caisse, afin de permettre un éventuel contrôle de volume.

Les engins à moteur (moto, cyclomoteur, même de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, les bateaux de tous genres et les moteurs marins) sont soumis aux mêmes règles et aux mêmes taxes que les voitures (voir pages 14 à 16 du guide).

Produire la facture d'origine pour justifier la date de mise en circulation et, éventuellement, un document : attestation d'assurance par exemple.

En cas d'avarie ou de vol, prendre contact avec Monsieur Paris, commissaire d'avaries :

immeuble Verdun - 23, rue d'Austerlitz  
BP 5074

98847 NOUMEA CEDEX

Tél 27 69 38

Il vous indiquera la procédure à suivre pour constituer un dossier de dédommagement.

Nous vous conseillons vivement, pour faciliter, le cas échéant, vos échanges avec la douane, de préparer des fiches précises du contenu de chaque carton, mentionnant la valeur.

## Attention

- **Il est conseillé de garder le dossier départ qui servira pour le retour.**
- **Une reprise sèche de l'avance consentie sera effectuée sur la solde du militaire si le dossier n'a pas été reçu du CAFIM dans un délai de 9 mois à compter de la perception de l'avance.**



Arrivée de la caisse maritime

Avant de quitter la Métropole

Arrivée sur le Territoire

Conseils et Annexes

